
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 JAN 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00092 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE
L'EXPEDITION DES AFFAIRES COURANTES

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de soixante-quinze (75) Médecins Spécialistes, session 2021.**

Ce sont :

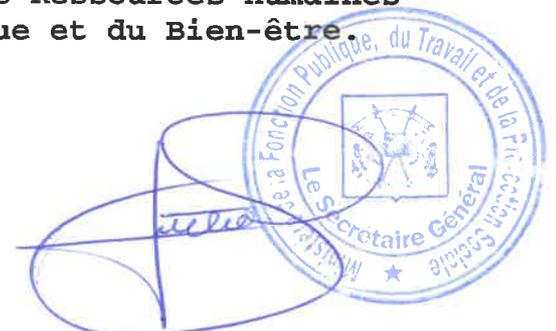
MÉDECINS SPÉCIALISTES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KONKOBO DAMIEN	2104_1116_3585_5398	B5049671	31/12/88
2°	GUIRA MOUSSA	2113_0716_3597_5319	B6412374	05/05/88
3°	NITIEMA WENDKOUNI KADIDIA	2123_1416_3614_8581	B9699651	01/10/88

Arrêté la présente liste à 3 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être.



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon